

Axe 2 :

Soutenir un **développement économique et social performant**

Analyses & enjeux

L'économie et le social en quelques données :

- Le poids des secteurs d'activité en 2012, en nombre d'établissements : agriculture-pêche-forêt (14%), industrie (5%), construction (9%), commerce (14%), tourisme (6%), services (52%).
- Le poids des secteurs d'activité en 2010, en nombre d'emploi totaux : agriculture-pêche-forêt (5%), industrie (10%), construction (8%), commerce (15%), tourisme (6%), services (56%).
- Six filières structurées en clusters ou grappes d'entreprises, organisées à l'échelle du Pays Basque, parfois de l'Aquitaine : la glisse (EuroSIMA), le BTP (Eskal Eureka), l'agroalimentaire (Uztartu), le Tourisme (GOazen), les métiers de la chaîne graphique (Silographic), la santé (Osasuna).
- Avec 8650 salariés, les activités relevant du champ de l'économie sociale et solidaire emploient, en 2011, 11,2% des salariés du secteur privé.
- Un tissu composé à 95% de très petites entreprises. Dans le secteur privé, celles-ci emploient 33% des salariés. Par manque de temps et de moyen l'accès à l'immatériel, notamment à l'innovation et à la gestion des ressources humaines leur est difficile.
- Un foncier à vocation économique (agricole, industriel, artisanal), mal maîtrisé, de faible disponibilité immédiate et peu stable dans sa vocation.
- Un accompagnement de porteurs de projets et d'entreprises accru : compétence « développement économique » investie par les intercommunalités et recrutement de personnel dédié, présence des centres d'appui Aldatu, Indar et Odace à l'intérieur du Pays Basque, accompagnement par les consulaires, création de pépinières et hôtels d'entreprises, etc.
- Des publics en difficulté dans l'accès à l'emploi (jeunes, seniors, travailleurs handicapés). Parallèlement, des tensions récurrentes (postes non pourvus) sur certains métiers, dans certains secteurs. Des dispositifs de formation, d'orientation et de transition professionnelle en nombre suffisant, mais mal connus et sous-exploités.
- Une évolution des modes d'organisation du travail : télétravail, travail en indépendant, travail à temps partagé.
- Une évolution des conditions de travail : des accidents du travail en baisse, des maladies professionnelles en augmentation exponentielle : TMS (troubles musculo-squelettiques), risques psycho-sociaux...
- Une inégalité professionnelle hommes/femmes persistante : des salaires inférieurs à caractéristiques voisines, davantage de CDD, et une majorité des temps partiels occupés (83%).
- Un traitement des questions économiques et sociales (formation-emploi) trop dissociées : des employeurs peu présents dans les lieux traitant des questions sociales, des salariés et leurs représentants rarement associés aux réflexions sur le développement économique.

Le volet économique du précédent Contrat territorial avait porté l'accent sur le développement des filières clés du territoire (avec priorité aux filières entrant dans une logique de production), le développement d'un environnement économique favorable au développement des entreprises (réflexion sur le foncier, sur l'innovation, la marque territoriale, etc.) et le soutien particulier à apporter aux petites entreprises. Le volet social (emploi-formation-dialogue social) restait, quant à lui, à approfondir.

Les réflexions conduites ces dernières années sur ce dernier volet par différents acteurs, dont le Conseil de développement, permettent aujourd'hui de penser l'action du territoire à la jonction entre ces trois sphères que sont l'économie, l'emploi et la formation, avec :

- Une priorité : le développement de l'économie productive, dans la poursuite des efforts engagés les années précédentes. En effet, si les activités productives ont augmenté entre 2007 et 2013, les activités présentiellelles ont crues elles aussi et de façon plus conséquente. Le soutien aux filières entrant dans une logique de production reste donc une nécessité, tant sur le plan matériel (disponibilité de foncier, présence de structures d'accueil de types pépinières, hôtels d'entreprises, accompagnement assuré par des agents de développement économique sur l'ensemble du territoire) qu'immatériel (soutien à l'innovation, à la gestion des compétences, à la mise en œuvre d'une politique de marketing territorial, au développement des coopérations économiques transfrontalières).
- Un processus centré sur : les hommes et les femmes du territoire, dont les jeunes, sur leurs compétences, leur capacité à créer, à se fédérer, à se renouveler, à rebondir. L'enjeu réside, d'une part, dans l'accompagnement des entreprises, notamment des plus petites d'entre elles, afin qu'elles puissent attirer et faire fructifier ce capital humain. D'autre part, dans un contexte global où la notion de « métier à vie » a disparu, il s'agit de donner à chacun la capacité de devenir acteur de son propre parcours.
- Une plus grande place donnée au dialogue entre acteurs économiques et sociaux, au dialogue entre partenaires sociaux, afin que puissent être définies et mises en œuvre des solutions répondant aux problématiques socioéconomiques rencontrées sur le territoire.

Les objectifs stratégiques

- ❶ Poursuivre la structuration en clusters et filières d'excellence des principaux secteurs d'activité de l'économie productive.
- ❷ Consolider un environnement favorable au développement des TPE/PME.
- ❸ Préserver le foncier agricole et optimiser le foncier économique sur l'ensemble du territoire.
- ❹ Renforcer les coopérations transfrontalières en matière de développement économique.
- ❺ Améliorer l'adéquation entre les besoins du tissu économique, les compétences des actifs et l'appareil de formation.
- ❻ Doter le territoire de dispositifs mutualisés de gestion de la ressource humaine.
- ❼ Accroître les capacités d'accès et de maintien dans l'emploi des actifs, notamment des plus fragiles (jeunes, bénéficiaires du RSA, seniors, travailleurs handicapés...).
- ❽ Organiser le dialogue social à l'échelle du territoire.

❶ Poursuivre la structuration en clusters et filières d'excellence des principaux secteurs d'activité de l'économie productive

La mise en place d'une politique de filières territorialisées constituait la clé de voûte du volet économique du précédent contrat. Il s'agit ici de poursuivre le soutien aux filières structurantes et à fort potentiel en s'appuyant sur les aménités, les savoir-faire et les compétences propres au territoire. Ce développement des filières visera une complémentarité territoriale (montagne, littoral et zone périurbaine) et concourra à la transition écologique et énergétique. Dans cette optique, une attention particulière sera portée aux activités qui relèvent du champ de l'économie sociale et solidaire.

En résumé, les **priorités d'action** sont :

- > La mise en œuvre d'une politique territorialisée sur les filières structurantes (agri-agro, pêche, aéronautique, glisse, BTP-éco construction, tourisme, santé...) et les filières en émergence (énergies renouvelables, bois-forêt, océan, nautisme et activités portuaires, numérique, logistique...);
- > Le soutien au modèle de l'économie sociale et solidaire (ESS).

❷ Consolider un environnement favorable au développement des TPE/PME

Un environnement socioéconomique favorable doit permettre de créer les conditions à partir desquelles les idées, les projets, peuvent émerger et se développer. Il s'agit tout autant de penser en termes d'équipements (plateformes techniques, pépinières et hôtels d'entreprises, etc.) qu'en termes d'outils immatériels. Parmi ces derniers, l'accompagnement vers plus d'innovation, véritable levier de compétitivité, apparaît primordial : une innovation au sens large, technique, commerciale, organisationnelle, sociale ; une innovation pour toutes les entreprises, notamment pour les plus petites d'entre elles. Le projet de marque territoriale s'inscrit aussi dans ce capital territorial « immatériel ». Objet de beaucoup d'implication de la part des acteurs du territoire ces dernières années, il est appelé à trouver concrétisation dans le cadre du prochain contrat.

En résumé, les **priorités d'action** sont :

- > Le soutien à l'innovation des entreprises : mobilisation d'outils d'appui et de financement, encouragement à la diffusion de l'innovation principalement dans les TPE/PME, renforcement des plateformes technologiques et des liens enseignement supérieur-recherche-entreprises autour de ces plateformes ;
- > Le soutien au développement des TIC ;
- > Le soutien à la création/reprise d'entreprise ; développement des pépinières et hôtels d'entreprises ;
- > La mise en œuvre d'une politique de marketing territorial.

❸ Préserver le foncier agricole et optimiser le foncier économique sur l'ensemble du territoire

La question de la disponibilité du foncier à vocation économique (agricole, industriel, artisanal) et de son optimisation était déjà cruciale en 2007. Elle l'est tout autant aujourd'hui. Dans le cadre du précédent contrat, des études ont pu être menées qui ont conduit à poser des constats et à proposer des solutions : mieux observer pour mieux produire, produire de façon plus concertée.

En résumé, les **priorités d'action** sont :

- > La production de zones dédiées (industrie, agriculture, artisanat...);
- > La mise en place d'un outil de connaissance du foncier à vocation économique (y compris agricole) et l'accompagnement des collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets ;
- > La concertation inter-EPCI sur les zones d'activités économiques (ZAE), notamment sur les zones structurantes (à rayonnement territorial, voire extraterritorial).

④ Renforcer les coopérations transfrontalières en matière de développement économique

Ces dernières années, les outils se sont développés (CCI transfrontalière Bihartean, GECT Aquitaine Euskadi, Eurocité Basque, Consorcio transfrontalier Bidasoa Txingudi, commissions syndicales de vallées, Udalbiltza...) ainsi que les procédures favorisant ces coopérations (POCTEFA, le fonds commun Aquitaine-Euskadi...). Il s'agit là d'aller plus loin. Le renforcement des coopérations institutionnelles pourrait par ailleurs aider à passer un cap.

En résumé, la **priorité d'action** est :

- > La consolidation des outils en place et l'appui aux initiatives nouvelles dans ce domaine.

⑤ Améliorer l'adéquation entre les besoins du tissu économique, les compétences des actifs et l'appareil de formation

D'un côté, des secteurs, des métiers en tension. De l'autre, des personnes à la recherche d'un emploi. On pourrait croire qu'il s'agirait de rapprocher les uns des autres pour résoudre le problème du chômage. Dans les faits pourtant, rien n'est aussi simple et la résolution de cette équation, d'apparente évidence, s'avère beaucoup plus complexe que cela. Réfléchir à une autre échelle, celle du territoire, et s'inscrire dans la durée, dans l'anticipation, par l'observation, la formation, l'information, permettraient de mieux répondre à la question. Il s'agit dès lors de mieux observer les évolutions des filières, des métiers, d'anticiper les secteurs en déclin, de détecter les métiers émergents ; de mieux faire partager ces évolutions à ceux et celles qui seront amenés à les vivre et de leur permettre de les anticiper ; enfin, de former aux compétences de demain.

En résumé, les **priorités d'action** sont :

- > La poursuite du développement d'outils d'observation et d'anticipation de l'évolution des filières, des métiers, des compétences ;
- > Le renforcement du développement de formations interentreprises et interfilières, développement des passerelles entre filières ;
- > Le renforcement de la diffusion de connaissances auprès des jeunes et des actifs sur l'économie du territoire, les entreprises, les métiers ;
- > L'élaboration d'une communication ciblée sur les dispositifs de formation, de transition professionnelle ;
- > La promotion de l'esprit d'entreprendre, notamment auprès des jeunes.

⑥ Doter le territoire de dispositifs mutualisés de gestion de la ressource humaine

Les petites entreprises notamment ne disposent pas en interne des moyens pour bâtir une politique RH source de bien-être au travail et de performance. A travers la déclinaison de ce sixième objectif stratégique en priorités d'actions, il s'agit de leur permettre d'y accéder.

En résumé, les **priorités d'action** sont :

- > La création d'une plateforme RH territoriale d'accompagnement des entreprises dans leurs problématiques de ressources humaines ;
- > L'information et formations aux enjeux liés à la santé et à la qualité de vie au travail ;
- > La mise en place de dispositifs de type : plan épargne interentreprises territorial, Comité d'œuvres Sociales et Culturelles Territorial pour salariés et employeurs ;
- > La développement d'espaces de travail partagés.

7 Accroître les capacités d'accès et de maintien dans l'emploi des actifs, notamment des plus fragiles (jeunes, bénéficiaires du RSA, seniors, travailleurs handicapés...)

Les acteurs, tout comme les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, existent. Ils sont en nombre suffisants sur le territoire. Pourtant des personnes restent en marge de l'emploi, en particulier celles dépourvues d'un réseau professionnel établi.

Or le territoire est maillé de nombreux réseaux professionnels. La puissance du réseau dans la recherche d'un emploi est depuis longtemps avérée. Dès lors, le territoire pourrait proposer une animation de ces réseaux en vue de mettre ceux-ci à disposition des personnes à la recherche d'un emploi, de jeunes à la recherche de stages.

Sur la question du maintien dans l'emploi, une territorialisation d'un service social en entreprise et une plus grande coordination entre acteurs permettrait de gagner en lisibilité, d'élargir les champs d'action, de prévenir plutôt que guérir.

En résumé, les **priorités d'action** sont :

- > Le développement, sur tout le territoire, d'actions de parrainage par des professionnels bénévoles et animation du réseau ainsi constitué ;
- > L'information et formation des employeurs et salariés aux risques de désinsertion professionnelle en entreprise ;
- > Le renforcement du service social du travail interentreprises territorial.

8 Organiser le dialogue social à l'échelle du territoire

Par la création d'un lieu où représentants des entreprises et représentants des salariés se retrouveraient pour construire ensemble des solutions en réponse aux problématiques socioéconomiques rencontrées sur le territoire, il pourrait être donné à l'articulation entre économie, emploi et formation un visage nouveau, concret, évolutif, connecté au plus près aux besoins du territoire.

En résumé, les **priorités d'action** sont :

- > La construction d'un dispositif de dialogue social territorial, lieu de connaissance mutuelle entre employeurs et salariés, de co-construction et de pilotage de solutions innovantes en réponse aux enjeux posés par la gestion de la ressource humaine sur le territoire.